**REGLEMENT INTERIEUR TOUTOU & YOU – EDUCATION CANINE**

Ne sont pas acceptés :

* Les chiennes en période de chaleurs
* Les chiens malades ou blessés
* Les chiens qui ont été dressés au mordant, à l’attaque ou à la défense

En ce qui concerne l’équipement du chien, sont interdits :

* Les colliers de type étrangleur / pointes / à torquatus / électrique
* Toute forme de brutalité, verbale ou physique

Chaque propriétaire est responsable de son chien : les maîtres sont responsables des dégâts occasionnés par leur animal ainsi que des morsures qu’il peut occasionner à autrui, que ce soit sur le terrain d’éducation canine ou en dehors, pendant les périodes de lâchers et d’éducation en laisse. Les maîtres-propriétaires doivent vérifier si leur assurance Responsabilité Civile couvre les risques « chiens » ou souscrire à une assurance de type Responsabilité Civile pour ce type de risques. Une copie pourra être demandée à n’importe quel moment.

(Article 1385 du Code civil, «les propriétaires de chiens sont responsables des dommages causés par eux en général, que l'animal soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré.»).

En aucun cas la société Toutou & You ni Virginia Klein ne pourront être tenus pour responsables des dommages causés par le chien d’un client.

Pour les chiens de catégorie 1 et 2 : il sera demandé une photocopie de la déclaration du chien en mairie, du certificat de stérilisation / castration, ainsi que la copie du contrat d’assurance du chien.

Le prix de la séance est de 8 euros. Il est à régler au plus tard à la fin de la séance d’éducation canine. La durée de la séance peut varier en fonction du nombre d’inscrits, de la météo ou de tout autre facteur extérieur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’arrêt des séances à l’initiative du propriétaire, ou si le propriétaire est exclu parce qu’il ne respecte pas le présent règlement.

**REGLES POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS DURANT LES SEANCES**

Les chiens doivent être OBLIGATOIREMENT tenus en laisse de la voiture jusqu’à l’intérieur du terrain.

Chaque propriétaire surveille son chien à tout moment de la séance et intervient pour récupérer son animal si nécessaire.

Chaque maître est responsable de son chien, tant en ce qui concerne les bagarres que le ramassage des déjections canines (des sacs à crottes sont mis gracieusement à votre disposition).

Les maîtres sont priés de ne pas fumer ni d’utiliser leur téléphone portable sur le terrain.

Les maîtres doivent respecter l’éducateur, les autres clients, ainsi que le matériel et le terrain mis à disposition et ses alentours.

Sauf consigne spécifique de l’éducateur, les chiens sont tous lâchés, ou tous à la laisse. Autrement, dit « **tous attachés ou tous libres** ».

L'éducateur a le droit de vous demander de mettre votre chien à l'écart, de le tenir en laisse ou en longe et de porter une muselière si la situation le nécessite.

Chaque propriétaire doit être assuré pour son chien. Dans le cas d’un accident, ce sont les assurances individuelles (responsabilité civile) qui prennent en charge les dommages éventuellement causés à un tiers (chiens ou propriétaires).

Toutou & You se réserve le droit d’annuler une séance sans préavis et sans qu’aucune indemnité compensatoire ne puisse être demandée par le client, ni qu’aucun préjudice ne puisse être reconnu. Cependant, en cas d’annulation d’une séance, le client en sera informé le plus tôt possible, par mail, ou par message privé sur réseau social, ou par téléphone.

Les maîtres autorisent Toutou & You à prendre des photos des chiens pendant les séances et à les diffuser sur les différents supports de communication de l’entreprise.

Chaque participant s’engage à respecter les présents points de règlementation, respecter les horaires des séances et entretenir des relations cordiales avec les autres participants.

Toute personne qui enfreint les règles est susceptible d’être exclue définitivement ou non de toutes les activités proposées par l'entreprise.

Il est formellement **INTERDIT DE NOURRIR LES CHEVAUX, LAPINS ET MOUTONS** des parcs voisins (C’est dangereux pour leur santé, certains animaux sont déjà morts car des promeneurs leur ont donné de la nourriture inadaptée. Ils ont un régime spécial, ils ne manquent de rien et sont suivis quotidiennement par leurs propriétaires).

NOM et Prénom :

NOM du/des chien/s :

Date et Signature :